

Comité de finance durable du 18 janvier 2024

Minutes

Conformément aux engagements exposés au sein du cadre des émissions obligataires vertes, sociales et durables de la région Île-de-France, qui a institué le comité de finance durable, ses membres se sont réunis le jeudi 18 janvier 2024 de 10H à 11H30.

Participants	<p>Pôle finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Paul BERARD, DGA pôle finances, - Sylvie VIDAL, Directrice du budget, - Manuel THOMAS, Directeur des finances, - Franck LAVERGNE, Chargé de mission dette et emprunt, - Loanah DERUE, Directrice adjointe des finances, - Cécile RODRIGUEZ, Responsable mission contrôle de gestion et décisionnel financier, - Colin MAUNOURY, Chargé de mission Budget vert, - Samuel BRETILLOT, Chargé de mission dette et emprunt. <p>Pôle ARTE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Oriane PERRIER, Adjointe au DGA. <p>Pôle logement, aménagement, transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caroline COUTERET, Chef du service budget, Direction des transports, pôle logement, aménagement, transports (POLAT). - Brice RAFOUGILET, Responsable de MAPPT POLAT. - Angelo ZAGALOLO, Directeur du logement et renouvellement urbain. <p>Pôle lycées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marc JEANNENOT, Directeur adjoint de la performance, - Yohann TONDU, Responsable du service études générales et environnementales, <p>Personnalités qualifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patricia CRIFO, Professeur à l'Ecole Polytechnique. <p>Excusés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nicolas BAUQUET, Directeur général de l'Institut Paris Région.
Sujets évoqués	<ol style="list-style-type: none"> 1. Publication du rapport d'allocation et d'impact de l'emprunt durable 2022 (700 M€) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Publication en décembre 2023 ; ○ Rappel de l'allocation des fonds ; ○ Importance de conserver des projets sociaux dans le cadre du format d'emprunt durable face au constat d'un verdissement de l'allocation de l'emprunt ces dernières années ; ○ Intégration d'une carte illustrant géographiquement les projets financés. 2. Lancement du rapport d'allocation et d'impact de l'emprunt durable 2023 (600M€) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation des principales échéances, ○ Rappel du format et des critères retenus pour la sélection des fiches projets. 3. Eléments d'actualité :

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rappel de l'importance de collecter les indicateurs ESG, qui sont notamment collectés par les investisseurs pour leurs propres processus de reporting : constitution d'une bibliothèque ESG ; ○ Présentation du nouveau contrat de financement durable avec la banque européenne d'investissement (350 M€ dédiés aux lycées) ; ○ Sélection de la candidature de la Région au programme de coopération européen « Interreg », pour lequel la Région sera cheffe de file sur le sujet « GREEN finance and do not significant harm principle implementation for a better GOVernance » ; ○ Avancées sur le projet de rapport d'impacts ex post ; ○ Contexte du budget vert régional et mise en œuvre à compter du budget primitif 2024. <p>4. Temps d'échange :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Difficultés pour les directions opérationnelles de communiquer des données extra-financières dont l'exigence n'a pas été intégrée au sein des cahiers des charges des chantiers dès leur lancement ; ○ Compte-tenu des critères d'éligibilité des projets sociaux, il devrait toujours y avoir la possibilité de la part des directions opérationnelles de catégoriser certains projets ainsi. Le format Durable des émissions permet de maximiser le montant des enveloppes couvertes par l'emprunt.
<p>Relevé de décisions</p>	<p>Le comité n'émet aucune réserve concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement du rapport d'allocation et d'impact 2023 selon le calendrier défini, • L'association du CFD aux avancées du budget vert. <p>Le comité émet les principales observations suivantes sur les données présentes dans les rapports d'allocation et d'impact :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Importance de valoriser la double dimension environnementale et sociale des projets financés, en ligne avec l'argumentaire des « co-bénéfiques » actuellement évoqué. • Travail à faire avec l'ensemble des directions contributrices pour avancer sur les exigences du nouveau standard européen.